

DECRET N°74-183 du 28 juin 1974

portant détachement de Monsieur Joseph GNONLONFOUN, Magistrat, pour servir au Cabinet du Ministre de l'Information et du Tourisme.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU la Loi n° 65-5 du 20 Avril 1965 portant Statut de la Magistrature et les textes modificatifs subséquents ;
- VU la Loi n° 65-3 du 20 Avril 1965 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ainsi que le décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;
- VU le décret n° 73-258 du 17 Août 1973, portant détachement de Monsieur Joseph GNONLONFOUN, Magistrat, pour servir au Cabinet du Ministre de la Fonction Publique et du Travail ;
- SUR Proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance du 16 Mai 1974 ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Le décret n° 73-258 du 17 Août 1973, susvisé est abrogé.

ARTICLE 2.- Monsieur Joseph GNONLONFOUN, licencié endroit, Magistrat de 3ème grade 6ème échelon, est placé en position de détachement pour servir au Cabinet du Ministre de l'Information et du Tourisme.

.../...

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé au Cabinet du Ministre de l'Information et du Tourisme, sera publié au Journal Officiel!-

Fait à COTONOU, le 28 juin 1974

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice et de la Législation,

Le Ministre de l'Economie et des  
Finances,



Lieutenant-Colonel B. OHOUENS

Le Ministre de l'Information  
et du Tourisme,



Capitaine Janvier ASSOGBA



Capitaine Augustin HONVOH

AMPLIATIONS : PR 8 - MJL 20 - Ministères 11 - GER 4 SPD 2 DB-DCF-DC-Solde4  
CSM 2 - MIT 2 - SGG 4 - IAA 2 - G&e.Chanc. 5 - Trésor 4 DGI 4 DCCT-IGD-CNI 3  
Dtion Statis. 2 - Intéressé 1 - J O R D 1.-